**FICHE 3.2.1 *(version 2017)***

**FAVORISER, DEVELOPPER LE MAINTIEN ET L’EMERGENCE D’UN TISSU D’ACTIVITES, DE COMMERCES ET DE SERVICES DE PROXIMITE**

|  |  |
| --- | --- |
| **Pilier 3**  **Axe 2** | **Enjeu : Développer l’activité économique au profit des habitants des quartiers prioritaires** |

|  |  |
| --- | --- |
| **Contexte**  *Actualisation si possibilité* | * L’activité économique dans les quartiers se réfère essentiellement à l’économie résidentielle et/ou présentielle. Sans constituer une réponse unique à la question de l’emploi qui se joue essentiellement à une échelle plus large, elle y contribue néanmoins pour partie. * La présence d’activités dans les quartiers est par ailleurs un facteur d’équilibre, de dynamisme et de désenclavement, en maintenant une offre de services nécessaire aux habitants, notamment les moins mobiles (commerces et services de proximité). Elles permettent également à des personnes extérieures au quartier d’y venir travailler et consommer. * TMVL et les villes se sont déjà engagés pour maintenir et développer l’activité économique dans les quartiers, à travers la création de deux pépinières d’entreprises, des travaux de requalification de centres commerciaux et un soutien aux structures d’économie sociale et solidaire. * Certains espaces commerciaux rencontrent de fortes difficultés en raison de leur enclavement (manque de visibilité, bâti inadapté) et de problématiques récurrentes de sécurité mais aussi parce qu’ils sont confrontés à des effets de concurrence (grandes surfaces peu éloignées, proximité de commerces de centre-ville…) dans un contexte où l’agglomération de Tours est connue pour avoir un taux d’équipement commercial parmi les plus élevés de France. |
| **Objectifs et dynamiques** | * Assurer une meilleure synergie entre les acteurs du développement économique et les acteurs de la Politique de la Ville, au profit du soutien des opérateurs du développement économique des quartiers * Faciliter l’installation et le maintien des entreprises sur les quartiers * Accompagner l’implantation de l’artisanat dans les quartiers * Continuer à requalifier les commerces existants et favoriser leur ajustement aux caractéristiques du marché local * Assurer la sécurisation et la bonne intégration des locaux commerciaux et d’activité au sein des quartiers. |
| **Réalisations attendues** | * Mise en place d’un groupe de travail Politique de la ville/Développement économique et définition des outils *adhoc* aux besoins identifiés. * Amélioration de la connaissance des besoins spécifiques  des créateurs et entrepreneurs par le biais de sollicitation des ressources existantes, d’enquêtes complémentaires, de permanences d’information, etc… * Susciter l’envie d’entreprendre   Offre de service aux entreprises pour faciliter leur installation et leur maintien de leur activité post-création :   * Réflexion sur le développement d’une offre d’immobilier d’entreprises accessible financièrement (notamment sur les secteurs non couverts comme à Saint-Pierre-Des-Corps) : centre d’affaires, hôtels d’entreprises, locaux pour artisans…; * Développement de services et de conseils aux créateurs et aux entrepreneurs des quartiers : accès au crédit; systèmes d’alertes en cas de difficultés; renforcement des liens avec les opérateurs de la création d’entreprise (ADIE, BGE), etc.   Commerces   * Diagnostic EPARECA sur les centres commerciaux au Sanitas à Tours (Saint-Paul, La Rotonde, Place neuve), Centre commercial Rabaterie à St Pierre des Corps. * Requalification du pôle commercial du 11 novembre à La Riche. * Groupe de travail inter-partenarial sur le thème de l’avenir du commerce de proximité dans les quartiers du Contrat de Ville * Attention particulière au thème de la sécurisation des commerces dans le cadre des démarches GUP |
| **Effets attendus** | * Développement et sécurisation de la création * Maintien des entreprises existantes * Développement de l’envie d’entreprendre |
| **Echelle Territoriale** | * Ensemble des quartiers prioritaires |
| **Animateur** | * TMVL/UD37 et autres acteurs compétents sur les sujets concernés |
| **Partenaires mobilisables (dont habitants)**  **Dispositifs mobilisables** | * Conseil régional Val de Loire * Chambres consulaires * Opérateurs de la création d’entreprise * Créateurs et entreprises * EPARECA * Convention CDC en faveur de l’activité économique dans les quartiers * Engagements du Ministère de l’artisanat, commerce et tourisme dans le cadre de sa Convention avec le Ministère de la ville, pour renforcer les implantations commerciales dans les quartiers * CDC * ANRU * ATU |
| **Financements mobilisables** | ANRU, EPARECA, FISAC, CDC, …  Droit commun et crédits spécifiques |
| **Calendrier** | * 2015-2020 |
| **Indicateurs de réalisation** | * Réalisation des études prévues (EPARECA,…) * Fonctionnement des groupes de travail et amélioration de la synergie avec les partenaires du développement économique * Mise en œuvre effective des partenariats autour de la création d’entreprises |
| **Indicateurs d’effets** | * Nombre de nouveaux créateurs d’entreprises/activités * Nombre d’implantation d’activité dans les quartiers prioritaires * Taux d’entreprises dans les quartiers * Taux d’entrepreneurs issus des quartiers * Indicateurs de bonne santé des commerces (maintien ou fermeture des commerces existants, chiffres d’affaire des commerçants, fréquentation des pôles commerciaux de proximité, taux de satisfaction des habitants mesurés par les enquêtes d’opinion…) |
| **Liens autres enjeux / fiches « orientations opérationnelles »** | Lien avec l’ensemble des fiches du pilier 3 et des axes transversaux et  Pilier 2 – Axe 2.1.- Développer la mixité fonctionnelle |